

« Autodiagnostic de l'aide sociale à l'enfance », 1er outil d'auto-évaluation des politiques départementales de protection de l'enfance

Co-élaboré par L'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'outil d'autodiagnostic de l'aide sociale à l'enfance est le premier outil de référence destiné à évaluer une politique publique.

Résultat d'un travail collaboratif engagé en 2012, exemplaire en termes de collaboration entre collectivités territoriales et services centraux pour faire avancer des politiques publiques désormais partenariales, il a bénéficié de l'engagement d'une dizaine de départements, des inspecteurs de l'IGAS et de l'ADF pour partager leurs approches et leurs expertises des politiques de protection de l'enfance. Sa pertinence et son efficacité ont été testées et démontrées auprès de 16 Conseils départementaux.

Véritable outil d'évaluation permettant à un Conseil départemental d'auto-évaluer son organisation et ses pratiques en matière d'aide sociale à l'enfance, ce guide intitulé « autodiagnostic de l'aide sociale à l'enfance » comprend 101 indicateurs, concernant les différents aspects de cette politique (informations préoccupantes, accueil d'urgence, droit des usagers...).

Disponible depuis le 1er janvier 2015 sur le site de l'ADF, cet outil performant permettra, dès l'horizon 2016, de dresser un état des lieux des forces et faiblesses de l'ASE au niveau local, d'identifier les éventuelles pistes d'amélioration, de mesurer et analyser les évolutions tendanciennes, de connaître, consolider et partager les bonnes pratiques.

Un outil d'autodiagnostic

Un questionnaire constitué de 286 questions, sur tous les champs de la protection de l'enfance :

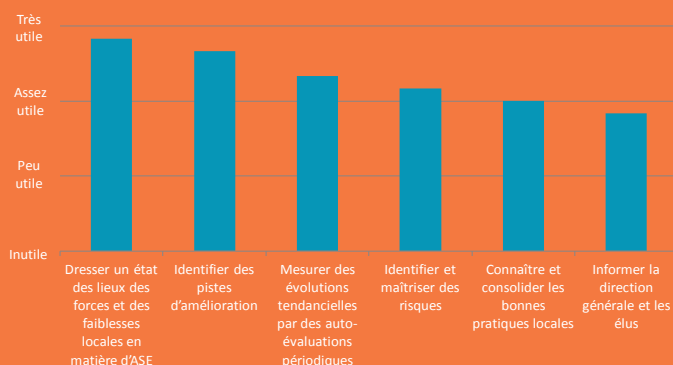
- . Stratégie et pilotage de l'ASE
- . Droit des usagers
- . Prévention spécialisée
- . Soutien à la parentalité
- . Aides financières et aides à la gestion du budget familial
- . TISF et AVS
- . Informations préoccupantes
- . Mesures éducatives AED/AEMO
- . Accueil d'urgence
- . Placement familial
- . Accueil en établissement
- . Accouchement sous le secret – tutelles – adoption
- . Mineurs étrangers isolés
- . Pouponnières...

Une cotation affectée à chaque réponse permet une auto-évaluation secteur par secteur en plus du résultat global.

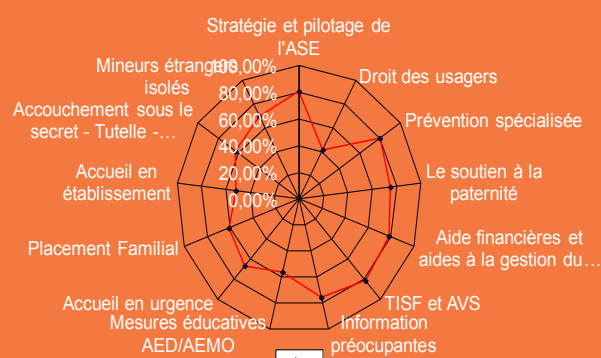
Un outil au service de l'efficacité

- . Un outil de management
- . Un guide précieux pour l'observation et la collecte des données départementales
- . Un outil d'évaluation des forces et faiblesses au niveau des territoires

Un outil d'utilité reconnue



Une analyse dynamique de vos résultats



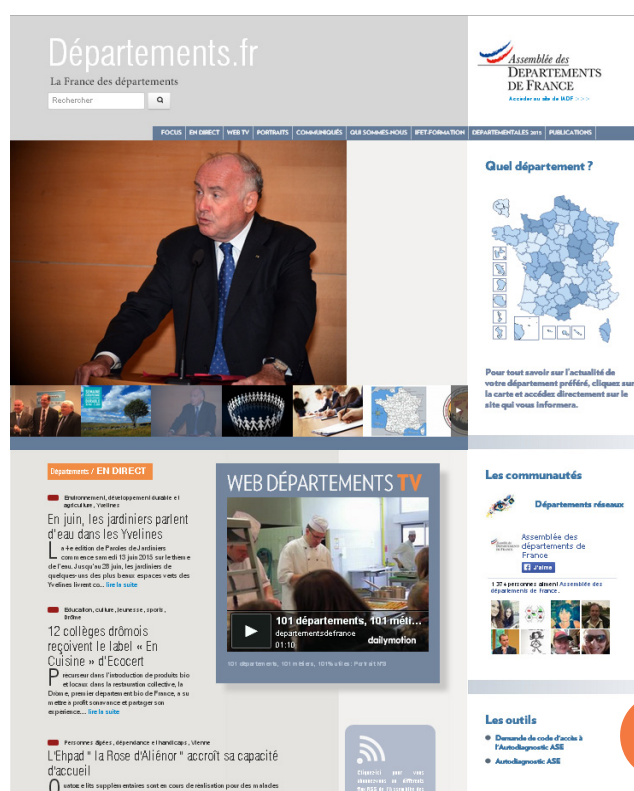
Un outil actif et évolutif

Permettant :

- . Une synthèse annuelle des données recueillies, à l'issue de chaque campagne de saisie par l'ensemble des départements
- . Une co-animation par des experts de la protection de l'enfance
- . Une campagne annuelle d'évaluation de l'outil auprès de ses utilisateurs
- . Un comité de suivi composé des membres « concepteurs » réuni régulièrement pour évaluer et adapter l'outil, au gré des observations obtenues et de toute évolution du cadre légal.

Un outil sécurisé

- . Accessible par invitation nominative « sécurisée »
- . Les données départementales saisies restent confidentielles



L'outil d'autodiagnostic est accessible depuis le site internet de l'ADF - dans la rubrique « Les outils » - à l'adresse suivante :

<http://www.departements.fr/>

Deux versions sont disponibles :

- . Une version grand public qui permet à qui le souhaite (établissements, etc.) de s'auto-évaluer ponctuellement, sans enregistrement de données ;
- . Une version réservée aux départements qui assure la sauvegarde de leurs données et une évaluation globale annuelle des politiques départementales de protection de l'enfance.

L'accès à l'outil nécessite au préalable de renseigner un formulaire de demande d'accès. Vos codes de connexion vous seront adressés par retour de mail. Pour tout renseignement complémentaire, contactez Madame Nathalie ALAZARD à l'adresse suivante :

nathalie.alazard@departements.fr

A propos de l'IGAS :

Corps de contrôle interministériel du secteur social, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) contrôle, audite ou évalue des structures et des politiques, conseille les pouvoirs publics et apporte son concours à des projets. Elle intervient à la demande des ministres ou sur la base de son programme d'activité.

Elle traite de sujets touchant la vie de tous les citoyens : emploi, travail et formation, santé, action sociale et politique familiale, systèmes de couverture sociale publics ou privés. L'IGAS en 2014, c'est environ 200 missions et 130 membres 'inspectant'. L'IGAS est habilitée à contrôler les services d'aide sociale à l'enfance. C'est dans ce cadre qu'elle a développé un outil d'auto-diagnostic du fonctionnement des services d'aide sociale à l'enfance qui peut être utilisé par les responsables des services des départements.

A propos de l'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les présidents des 102 départements (96 départements métropolitains et six ultramarins). Elle remplit une triple mission :

- représenter les départements auprès des pouvoirs publics;
- être un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux;
- offrir aux élus et aux techniciens départementaux les moyens de conforter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux

Son président depuis 2015 est Dominique Bussereau, Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime